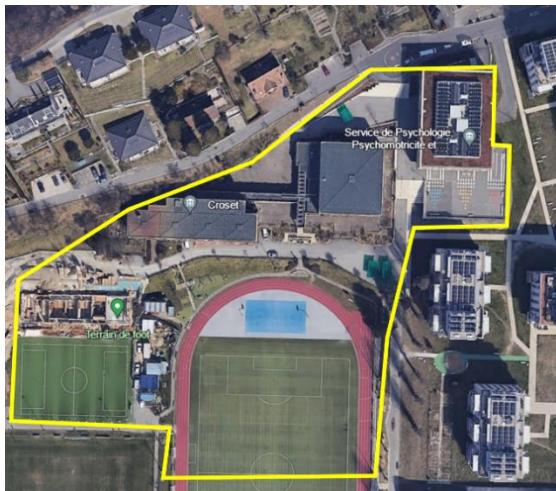


Cette charte précise le règlement scolaire pour le site du Croset.

Elle s'appuie sur l'engagement de chacun, élèves comme adultes, afin de créer un environnement bienveillant et sécurisant.

Pour le bon développement de chaque élève et une bonne relation école-famille, nous vous rendons attentifs aux éléments suivants.



Périmètre et temps scolaire

Le temps scolaire est défini par les sonneries de début et fin des cours soit :

*Matinée de 8h20-11h50
Après-midi de 13h45-15h20*

Les activités extra-scolaires (sports facultatifs, devoirs accompagnés, chœur etc.) et les trajets liés à ces activités ne sont pas sous la responsabilité de l'école.

Les horaires de cours ainsi que de nombreuses informations se trouvent sur le site des écoles : <https://www.ecoles-ecublens.ch/>

Arrivée tardive

Les élèves doivent être en colonne à 8h20. En cas d'arrivée tardive, l'enseignant.e avise les parents. En cas d'arrivées tardives répétées, il.elle remonte la situation à la direction, qui pourrait dénoncer à la Préfecture.

Accès aux bâtiments

Les enfants attendent dehors jusqu'à la sonnerie puis se mettent en colonne au lieu annoncé. Les parents se tiennent à l'écart des colonnes afin de permettre une bonne circulation des élèves.

Lorsqu'il y a des élèves dans la cour, il est interdit d'y fumer.

Appareils électroniques

On entend par appareils électroniques, tous les téléphones portables, montres connectées et tout autre appareil électronique pouvant permettre la communication, la prise de photo/vidéo ou l'accès à Internet. Ils sont éteints et cachés dès l'entrée dans le périmètre scolaire. Dès la 5P, des boîtes sont prévues pour déposer les portables.

Charte informatique et réseaux sociaux

Pour la sécurité et le bien-être des élèves dans le collège, la prise de photographies, vidéos ou enregistrements d'autres élèves, des enseignants ou de tout personnel de l'établissement ne peut se faire que dans le cadre d'une activité pédagogique, avec la validation d'un adulte de l'établissement et avec l'accord explicite des personnes concernées.

Si des actes de harcèlement en ligne devaient apparaître, les élèves doivent immédiatement en référer à un adulte de confiance. Ces actes pourraient entraîner des sanctions disciplinaires et/ou être signalés à la justice.

Objets trouvés

Les objets trouvés se trouvent à l'entrée principale des bâtiments scolaires. Les objets de valeur sont déposés en salle des maîtres. Les parents peuvent les réclamer aux enseignant.e.s.

Les concierges débarrassent les objets trouvés au moins une fois par année scolaire, en principe avant les vacances d'été.

Absence/maladie

Les parents s'adressent par écrit aux enseignant.e.s pour annoncer une absence, une maladie ou une incapacité sportive.

Sanctions

Lors d'un comportement inapproprié et en fonction de l'âge de l'élève, de la répétition et/ou de la gravité de l'action ainsi que de l'intention, l'enseignant.e décide d'une sanction explicitée, réparatrice et faisant sens pour l'élève, allant d'un avertissement à une information à la direction.

Signature du représentant légal : _____

Règles de vie

- Je respecte tous les enfants et tous les adultes (je suis poli.e, je me montre bienveillant.e, je prends soin des autres, j'aide quand c'est nécessaire...).
- Je respecte le matériel et les locaux (je laisse les toilettes propres, je respecte les décos installées dans les couloirs, je prends soin du matériel mis à disposition dans la cour, je m'essuie les pieds sur le tapis d'entrée).
- Je respecte l'environnement (je jette mes déchets à la poubelle et je les trie si possible, je ramasse les déchets dans la cour, je prends soin des plantes dans les bâtiments et dans la cour...).
- Lors des récréations, je respecte les limites de la cour et les consignes des adultes.
- Lors des récréations, les staffs aident les élèves et soutiennent les enseignant.e.s.
- A chaque sonnerie, je me mets en colonne calmement, sans mes parents, et j'attends l'enseignant.e.
- Dans les couloirs, je me déplace en marchant et dans le calme.

Précisions pour les Crosets

- Lors des récréations, je respecte les zones (zone calme, zone de jeux, terrain...).
- Chaque degré bénéficie d'un jour de tournus pour le coffre de jeux et un jour pour le terrain de sport. Lorsque c'est mon jour, je fais preuve de fair-play et je partage le matériel.
- Afin de protéger tous les enfants, les adultes privilégiént la mobilité douce et a minima ne circulent pas dans les zones interdites (chemin du Parc, parking de la buvette...).

Signature du représentant légal : _____

Signature de l'élève : _____